

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1 / Nos prestations

#### Emplacement nu

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane. Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, 2 personnes maximum, votre installation, votre véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires. Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, électricité, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

#### L'hébergement locatif

Nos prix comprennent les personnes (suivant la capacité de l'hébergement), eau, gaz, électricité, un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires. Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ.

Remise des clés : Les hébergements locatifs sont mis à disposition du client à partir de 16 heures le jour de son arrivée, et doivent être libérés avant 10 heures le jour du départ. Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée. Le jour de votre arrivée, vous serez accueillis à partir de 16 heures et jusqu'à 19 heures. Si retard, contactez le gérant du camping au : 05 46 91 35 49 ou au 06.42.77.61.95.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour **un nombre déterminé** d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à leur mise à disposition.

A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 100 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

#### Prestations annexes

Nos prix excluent :

- la restauration et les boissons des participants au séjour
- les suppléments loués sur place suivant disponibilité à l'arrivée (linge de maison, kit bébé...)
- les frais de dossier
- les taxes de séjour.

Cette taxe de séjour est perçue par le camping auprès des clients, puis reversée par le camping aux autorités communales (ou départementales), suivant les dispositions de la circulaire définissant le régime de la taxe de séjour, de la taxe de séjour forfaitaire et de la taxe départementale additionnelle aux taxes de séjour.

#### Tarifs

Les tarifs présentés dans la brochure et sur notre site internet <https://campinglacledeschamps.fr/> sont indiqués en Euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son impression. Tout changement ou modification de ce taux ainsi que toute évolution des taxes applicables le cas échéant à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services qui vous sont proposés aux termes des présentes.

## 2 / Règlement du séjour

### Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : Chèque bancaire et chèque postal français, chèque vacances, espèce, virement bancaire (carte bancaire au sein du camping).

### Modalités de règlement

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée :

- du règlement d'un acompte comprenant 30% des frais de séjour,
- de frais de dossier
- de la signature du contrat.

Cette réservation n'est définitive qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par le camping. Le solde du séjour est à régler au plus tard :

- Pour les hébergements locatifs : 30 jours avant le début de votre séjour.
- Pour les emplacements nus : au plus tard le jour d'arrivée.

**IMPORTANT** : pour tout paiement (par chèque, chèques vacances ou virement) envoyé au siège - **AVP Voyages Jeunes - ZI La Chapelette - BP 10097 - 80202 Péronne Cedex** – merci de bien vouloir préciser votre numéro de contrat.

## 3 / Réservation de dernière minute ou inférieur à 30 jours

Toute réservation de dernière minute ou effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de départ doit être payée intégralement.

## 4 / Arrivée retardée et départ anticipé

Sauf cas de force majeure, en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

## 5 / Annulation du fait de l'acheteur :

Sauf cas de force majeure, toute annulation entraînera la perte des sommes versées et nous nous réservons le droit d'exiger de votre part le versement du solde du séjour.

## 6 / Dépôt de garantie

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie, de 200 €, vous sera demandé à votre arrivée, lequel vous sera restitué en fin de séjour et au plus tard sous huitaine par courrier à compter de votre départ. Le camping se réserve le droit de garder une partie ou la somme totale en cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping. Le camping se réserve aussi le droit de déduire une somme correspondante aux frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué lors du départ.

## 7 / Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sauf sous conditions (attestations parentales).

## 8 / Animaux

Les chiens et les chats exceptés les chiens de catégorie 1 et 2, sont autorisés. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veuillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping d'accueil. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires.

## 9 / Responsabilité du client

RESPONSABILITE CIVILE : Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

ANIMAUX : Les animaux domestiques sont acceptés, sous la responsabilité de leurs maîtres et tenus en laisse dans le camping. Par ailleurs, ils sont acceptés moyennant les forfaits disponibles auprès du Prestataire et payables sur place.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter.

## 10/ Droit à l'image

Sauf contre-indication écrite de votre part remise avant votre arrivée, vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos et films de vous ou de vos enfants qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

## 11/ Réclamations

Toute réclamation éventuelle suite à un séjour, pourra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : **AVP Voyages Jeunes - ZI La Chapelette - BP 10097 - 80202 Péronne Cedex**

## 12 / Description des prestations

Les informations générales indiquées dans la brochure et sur le site internet (équipements, animations, services locaux, etc.) sont données par le camping à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme contractuelles dans la mesure où elles peuvent être modifiées en cours de saison (par exemple par décision municipale). Le camping garantit l'authenticité des informations et leur caractère ni trompeur, ni mensonger. Les photos n'ont qu'une vocation d'illustration et ne sont pas contractuelles. Il va de soi que les clients seront informés de toute modification.

## 13/ Médiation de la consommation

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation par courrier postalcourrier postal à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Médiateur du Département de la Charente-Maritime,  
85 Boulevard de la République,  
CS 60003  
17076 La Rochelle-Cedex 9